

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Studio - Moncton Inc.		Date d'inspection Le 18 février 2026
Nom de l'établissement Roche Papier Studio 2		Numéro de permis 2019203
Adresse 98 Bonaccord St Moncton NB E1C 5L1		Numéro de téléphone (506) 830-7246
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 18	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
38(1) Les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficiaires de services dans un établissement agréé y ont accès à des toilettes pourvues : a) s'agissant d'un établissement regroupant un maximum de neuf enfants, d'une toilette et d'un lavabo; b) s'agissant d'un établissement regroupant de dix à vingt-quatre enfants, de deux toilettes et de deux lavabos; c) s'agissant d'un établissement regroupant de vingt-cinq à quarante-neuf enfants, de trois toilettes et de trois lavabos; d) s'agissant d'un établissement regroupant de cinquante enfants ou plus, de quatre toilettes et de quatre lavabos.	38(1)	30 mai 2025	18 févr. 2026

Commentaires: En attendant l'approbation officielle du Bureau du prévôt des incendies, de la Santé publique et du service des permis des services de garde éducatifs concernant l'installation d'une nouvelle toilette et d'un lavabo intérieur, l'établissement continuera d'utiliser l'ancienne toilette et les anciens lavabos (fonctionnels au moment de l'inspection). Étant donné que ces installations sont partagées avec une autre entreprise, une surveillance directe et continue des enfants devra être assurée en tout temps lors de leur utilisation.

Par ailleurs, l'utilisation de la toilette et du lavabo situés à l'extérieur demeure interdite tant que les trois autorités concernées (Santé publique, Bureau du prévôt des incendies et service des permis) n'auront pas donné leur approbation. La lacune est maintenant conforme.

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.
La mentore en assurance de la qualité a observé les jeux libres à l'extérieur et les jeux libres à l'intérieur.

original signé par
Paula Morin

Le 18 février 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par
Brigitte LeBlanc

Le 18 février 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"